Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 5 (1932)

Heft: 8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Catalogue Suisse de la Construction 1932, édité par la Fédération suisse des architectes format 21×30, 500 pages. Prêt gratuit pour les architectes. Taxe de location fr. 6.—.

Cette publication est une véritable encyclopédie décrivant avec précision, à l'aide de croquis, clichés et graphiques divers, les caractéristiques des matériaux, produits et appareils qui peuvent être fournis par l'industrie suisse du bâtiment.

Une particularité de ce « Catalogue » est qu'il n'est pas vendu, mais prêté pour une année, au terme de laquelle il est échangé contre un volume mis à jour, c'est pourquoi il est question d'une taxe de location et non d'un prix de vente.

Nouvelles des Sociétés.

Société Coopérative d'Habitation, Genève.

Dans sa séance du 28 juillet 1932, le Conseil municipal de la ville de Genève a pris un arrêté accordant une hypothèque de fr. 200.000 à 4 ¼ % à la Société coopérative d'Habitation de Genève. Ce taux a été fixé sur la base de ¼ % de plus que les emprunts de la ville et sera revisé tous les cinq ans. La consolidation a été faite sur le groupe du chemin de l'Essor et permettra à la Société de liquider une hypothèque de 85.000 fr. à 6 ½ % sur ces mêmes constructions. Le reste lui facilitera le règlement de la situation de la Cité Vieusseux. En outre la Ville de Genève a voulu prouver l'intérêt qu'elle porte à cet effort désintéressé de notre Coopérative, dont elle reconnaît l'intérêt d'utilité publique en souscrivant des parts sociales pour une somme de 5.000 francs.

La Commission du Conseil municipal chargée de l'examen de la demande de la Société coopérative a constaté que la Caisse hypothécaire demandait toujours le 5 % en premier rang pour les 120 logements des groupes du chemin des Sports, Contrat-Social et de l'Essor. Elle a estimé que ce taux était exagéré étant donné le but social de la Coopérative. Il faut espérer vivement que la Caisse hypothécaire comprendra mieux son rôle et donnera finalement suite aux demandes déjà réitérées du Comité de la Coopérative et que ce dernier trouvera auprès de la Ville de Genève un appui effectif pour obtenir un taux inférieur.

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

AVIS IMPORTANT.

Nous rappelons à nos sociétaires que nous avons ouvert à partir du 15 juin un bureau chez MM. Gilliard & Godet, rue de Bourg, 28. Ce bureau est géré par notre membre fondateur M. Lucien Mercier et est ouvert pour le moment de 10 h. à midi tous les jours. Il est doté du téléphone N° 31.475.

Toutes les demandes de renseignements et de locations concernant nos immeubles doivent être adressées dorénavant à ce bureau qui possède la liste des logements disponibles. Nous invitons nos sociétaires à utiliser le nouvel organe que nous mettons à leur disposition.

Il nous reste à louer, pour de suite ou date à convenir, éventuellement 24 septembre, des logements de 3 chambres, à Cour, et de 4 et 5 chambres avec chauffage central et eau chaude, à Montolivet. Nous invitons d'une façon pressante nos sociétaires à donner la préférence à nos logements, et tout au moins de les visiter avant de louer ailleurs. La prospérité de notre Société dépend de la fidélité des sociétaires, ne l'oubliez pas !

LE COMITÉ DIRECTEUR.